



LA VAE

Obtenir une certification
grâce à son expérience
professionnelle !

*Transformez votre expérience
en diplôme !*





QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel ouvert à chacun, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire valider ses acquis professionnels par un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La Validation des Acquis de l'Expérience s'appuie sur les compétences que vous avez construites dans votre parcours personnel et professionnel

- A partir de vos acquis et vos expériences,
- En lien avec le métier choisi
- Et, en rapport direct aux référentiels professionnels du diplôme visé (fonctions, compétences et aptitudes exigées)

La démarche consiste à expliciter comment vous avez effectué vos activités de travail dans des situations précises (choix de situation de travail significatives décrites par écrit) afin de faire ressortir les éléments de preuve des compétences acquises en lien avec le référentiel métier visé.

Ces écrits constitueront le dossier de validation de certification que vous soutiendrez à l'oral devant un jury lors de votre examen.





LES CONDITIONS / PRE-REQUIS

1. Avoir une expérience en lien avec la certification professionnelle visée sans condition de durée d'expérience :

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) prend en compte une large diversité d'expériences, qu'elles soient professionnelles, bénévoles ou volontaires.

Il peut s'agir notamment des situations suivantes :

- Activité professionnelle salariée ou non ;
- Bénévolat ou volontariat ;
- Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- Responsabilités syndicales ;
- Mandat électoral local ou fonction élective locale ;

2. La certification visée doit être inscrite au RNCP

LES ETAPES DU PARCOURS VAE :

Etape 1 – Demande de recevabilité ⇒ **Livret 1**, document administratif, à constituer au regard de la durée et des expériences professionnelles en lien avec le diplôme visé.

Etape 2 – Si votre recevabilité est accordée ⇒ **Livret 2**, dossier à rédiger à partir de situations professionnelles vécues et de pièces justificatives, pour mettre en évidence vos compétences en lien avec le métier ciblé.

Etape 3 – Après le dépôt de votre livret 2 ⇒ **soutenance orale devant un jury** qui validera tout ou partie des domaines de compétences

Vous avez la possibilité de vous faire accompagner pour l'ensemble ou sur certaines des étapes du parcours





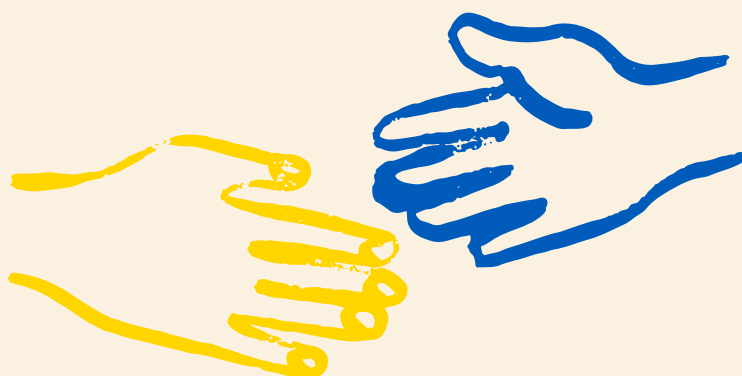
LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

L'IRTS Paca Corse est référencé Architecte Accompagnateur de Parcours VAE. A ce titre, l'IRTS Paca Corse propose :

- un programme d'accompagnement de **125 heures maximum** sur une durée de 8 à 10 mois
- une personnalisation de parcours en fonction de vos besoins

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Obtenir la certification du Diplôme d'Etat choisi, par la validation du ou des blocs de compétences professionnelles
- Être accompagné dans l'élaboration des dossiers VAE : diagnostic de faisabilité (livret 1), accompagnement à l'élaboration du dossier VAE (livret2), livret post Jury VAE (si nécessaire)
- Être soutenu dans sa professionnalisation et être préparé à la mettre en valeur pendant la soutenance orale du livret 2, lors de l'examen de certification





CONTENU DE LA FORMATION :

1. Diagnostic de faisabilité obligatoire pour l'accès au dispositif VAE :

Durée maximum : 3 heures

Résultat attendu : envoi du dossier de recevabilité

Contenu :

- Présentation du dispositif et de la démarche : explication du déroulé de l'accompagnement,
- Evaluation des compétences du candidat en lien avec le métier choisi : récit du parcours du candidat et repérage des expériences significatives,
- Evaluation diagnostique des besoins du candidat en accompagnement et complément formatif : accompagnement individuel, accompagnement collectif, séquences formatives, diplôme obligatoire selon les métiers,
- Rédaction du dossier de faisabilité et de l'engagement du candidat,

2. Accompagnement à la rédaction du dossier :

Durée maximum : 50 heures

Résultat attendu : envoi du dossier de validation

Contenu :

- Présentation du dispositif et de la démarche : appropriation des référentiels de fonctions et de compétences professionnelles ; explication de la méthodologie d'écriture VAE et consignes pour la rédaction des situations professionnelles du dossier de validation à constituer, en vue de l'examen,
- Entretien d'opportunité : description de votre parcours professionnel et mise en valeur de vos compétences,
- Choix stratégiques des situations de travail,
- Choix du terrain et des objectifs de stage,
- Entretiens personnalisés : approfondissement méthodologique, régulations des écrits,
- Préparation à la soutenance orale de l'examen, mise en situation de jury blanc (optionnelle).





3. Les actions de formations complémentaires :

Durée maximum : 70 heures

Contenu :

- Apports formatifs ciblés en lien avec le métier visé, éventuellement avec les diplômes obligatoires, appui du centre de ressources documentaires, groupes d'accompagnement à la professionnalisation, ateliers d'aides à l'écrit et à l'oral, participation aux journées d'étude, colloques organisés à l'IRTS.

Modalités pédagogiques :

- Accompagnement et suivi individuel et personnalisé par un accompagnateur.rice et un architecte de parcours,
- Valorisation professionnelles des compétences à l'appui des experts des filières métiers, accès aux ressources supports,
- Invitation aux colloques professionnels annuels de l'IRTS Paca Corse et de leur partenaire,
- Accompagnement par des formateurs VAE certifiés,
- Entretien de suivi individuel à l'appui des lectures des écrits du candidat,
- Pédagogie active lors des séances collectives,
- Analyses des situations professionnelles, Ateliers coopératif en petits groupes,
- préparation à l'oral par des mises en situations et jury blanc.

4. RDV post jury :

Durée maximum : 2h

Contenu :

Compréhension avec le candidat de la fiche d'évaluation remise par le jury, conseils de régulation du livret et/ou de la présentation orale

COÛT PÉDAGOGIQUE

38€ / heure (Nous contacter pour établir un devis individualisé)





Je souhaite valider le diplôme de :

- **CAFERUIS** - Chef de service
- **DEES** - Educateur spécialisé
- **DEASS** - Assistant de service social
- **DEEJE** - Educateur de jeunes enfants
- **DEME** - Moniteur éducateur
- **DETISF** - Technicien de l'intervention sociale et familiale
- **DEAES** - Accompagnant éducatif et social
- **DEMF** - Médiateur familial
- **CAFDES** - Directeur d'établissement
- **DEETS** - Educateur technique spécialisé
- **SDN** - Surveillant de Nuit
- **MDM** - Maîtresse de Maison



POUR QUI ?

Pour les salariés du secteur privé, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, volontaires, bénévoles, élus, responsables syndicaux, proches aidant ou sportifs de haut niveau.



QUEL FINANCEMENT ?



Vous pouvez financer votre accompagnement VAE soit par :

- le Plan de formation de votre employeur
- votre Compte Personnel de Formation (CPF)
- un financement personnel



COMMENT ?

S'inscrire sur la plateforme **France VAE** et choisir l'IRTS PACA Corse comme Architecte Accompagnateur de Parcours référencé.

L'IRTS PACA Corse vous propose un accompagnement personnalisé individuel depuis la constitution de votre demande jusqu'à la réussite de votre examen.

Pour cela, vous pouvez vous connecter sur le site **France VAE** puis vous positionner avec l'IRTS PACA CORSE.

Nous vous contacterons afin d'étudier la faisabilité de votre dossier (livret 1).



Je souhaite valider le diplôme de :

- **DEESS** - Dirigeant d'entreprise de l'économie sociale et solidaire
- **DEIS** - Ingénierie sociale



POUR QUI ?

Pour les salariés du secteur privé, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, volontaires, bénévoles, élus, responsables syndicaux, proches aidant ou sportifs de haut niveau.



QUEL FINANCEMENT ?

Vous pouvez financer votre accompagnement VAE soit par :

- le Plan de formation de votre employeur
- votre Compte Personnel de Formation (CPF)
- un financement personnel





COMMENT ?

Contactez l'IRTS PACA Corse pour bénéficier d'un accompagnement par un Architecte Accompagnateur de Parcours référencé. Vous aurez à déposer **un dossier de faisabilité** (ex **Livret 1**) auprès du certificateur en lien avec le diplôme visé :

Diplôme visé	Où déposer la demande ?
DEESS	vae@irts-pacacorse.com
DEIS	https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/

Je souhaite valider le diplôme de :

- **DEESS** - Dirigeant d'entreprise de l'économie sociale et solidaire
- **DEIS** - Ingénierie sociale
- **CAFDES** - Directeur d'établissement
- **CAFERUIS** - Chef de service
- **MF** - Médiateur familial
- **ES** - Educateur spécialisé
- **ASS** - Assistant de service social
- **EJE** - Educateur de jeunes enfants
- **ETS** - Educateur technique spécialisé
- **ME** - Moniteur éducateur
- **TISF** - Technicien de l'intervention sociale et familiale
- **AES** - Accompagnant éducatif et social
- **SDN** - Surveillant de Nuit
- **MDM** - Maîtresse de Maison



POUR QUI ?

Pour les **agents de la fonction publique**



QUEL FINANCEMENT ?

- Vous pouvez financer votre accompagnement VAE soit par :
- le Plan de formation de votre employeur
- votre Compte Personnel de Formation (CPF)
- un financement personnel





COMMENT ?

Contactez l'IRTS PACA Corse pour bénéficier d'un accompagnement par un Architecte Accompagnateur de Parcours référencé.

Vous aurez à déposer **un dossier de faisabilité** (ex **Livret 1**) auprès du certificateur en lien avec le diplôme visé :

Diplôme visé	Où déposer la demande ?
DEESS Surveillant de nuit Maîtresse de maison	vae@irts-pacacorse.com
CAFDES	https://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/
DEIS, CAFERUIS, DEMF, DETISF, DEASS, DEEJE, DEAES	https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/
DEES, DEETS, DEME	https://vae.education.gouv.fr/academie/2



Réunions d'information collectives en visioconférence

Nos réunions d'information sont l'occasion de :

- Poser vos questions sur les conditions d'admission, les parcours d'accompagnement, les financements....
- Echanger avec nos accompagnateurs et notre personnel administratif

Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site internet :

<https://www.irts-pacacorse.com/formations/validation-des-acquis-de-l'experience/>





LA VAE

IRTS PACA Corse
20, bd des Salyens
13008 Marseille
04 91 76 99 00

IRTS PACA Corse
10, av Alexandre Ansaldi
13014 Marseille
04 91 67 13 00

IRTS PACA Corse
9, avenue Paul Martin
04000 Digne-les-Bains
04 92 81 97 05



www.irts-pacacorse.com